



## Avenir industriel du site de Vencorex : la Maire de Grenoble appelle l'État à agir

**Dans un courrier adressé à Sébastien Martin, Ministre délégué chargé de l'Industrie, la Maire de Grenoble Laurence Ruffin appelle l'État à agir pour préserver les conditions d'une reprise industrielle du site de Vencorex, aujourd'hui largement menacé.**

Les plateformes de Jarrie et du Pont-de-Claix font partie de l'histoire industrielle du territoire. Elles ont façonné des générations de savoir-faire, structuré des filières entières et permis à la France de disposer de capacités de production essentielles.

Depuis l'annonce de la fermeture du site de Vencorex, la succession des procédures judiciaires n'a pas permis de sécuriser une solution industrielle pérenne. Plusieurs projets de reprise, portés par d'anciens salarié-es et soutenus par les collectivités, ont été écartés, malgré leur ambition de maintenir l'activité et l'emploi et de développer une chimie décarbonée et ancrée dans les besoins du territoire. La décision rendue le 24 mars 2026 par le tribunal des activités économiques de Lyon ouvre la voie à un démantèlement progressif du site et compromet fortement toute perspective de reprise cohérente.

Au regard des enjeux d'intérêt général attachés à ce site, dans son courrier au Ministre de l'Industrie, Laurence Ruffin propose à l'État trois actions concrètes à engager rapidement :

1. Préserver les actifs stratégiques et étudier les conditions d'un portage public transitoire des équipements essentiels, afin de conserver la possibilité d'une reprise industrielle du site ;
2. L'accompagnement à la reprise du foncier pour éviter la création sur notre territoire d'un site pollué orphelin très handicapant pour la stratégie foncière économique du territoire ;
3. Examiner les voies de recours possibles dans le cadre de la procédure, notamment celles relevant du ministère public, seul habilité à interjeter appel de l'ordonnance du 24 mars 2026.

Ces leviers ne remettent pas en cause l'autorité de la décision judiciaire, mais visent à éviter que ses effets ne deviennent irréversibles. Au-delà du seul cas de Vencorex, c'est la capacité collective à maintenir et transformer un outil industriel qui est en jeu.

La Maire de Grenoble appelle ainsi le Ministre de l'Industrie à mobiliser pleinement les moyens de l'État pour préserver les conditions d'une reprise industrielle profitable au territoire, à ses habitant-es et aux objectifs industriels nationaux. La Ville de Grenoble se tient pleinement disponible pour contribuer à la construction d'une solution coopérative, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle est prête à prendre part à toute démarche permettant de recréer les conditions d'un projet industriel collectif, ancré dans le territoire et tourné vers les transitions à engager.